



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



19152889

le,

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

13 NOV. 2019

Grefte
TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION JOURNAL

N° d'entreprise : **0452 342 474**

Nom

(en entier) : **V-PRIM S.A.**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège : **PLACE DU TUQUET 31 - 7700 MOUSCRON**

Objet de l'acte : Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 04.11.2019

Les associés se sont réunis ce jour en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la société.

La séance débute à 17H00.

ORDRE DU JOUR :

1. Renouvellement du mandat d'Administrateur et Administrateur Délégué.

L'assemblée a constaté que le renouvellement des mandats devait être effectué lors de l'assemblée générale de 2017. C'est pourquoi, elle décide de convoquer cette Assemblée Générale Extraordinaire.

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs pour une durée de six ans. *(renouvellement)*

- Monsieur Vermeulen François (NN : 650526-079-56)

- Monsieur Vermeulen Bastien (NN : 740427-037-56)

De renommer Monsieur Vermeulen Bastien comme Administrateur Délégué.

Leur mandat prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille vingt-trois.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/11/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).